



# Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 437-1 modifiant le règlement de zonage numéro 437;

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors d'une séance régulière tenue le 10 octobre 2006, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 437-1 et intitulé :

**« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 437 AUX FINS DE CHANGER CERTAINES NORMES D’AFFICHAGE DANS LA ZONE C-404 AINSI QUE CERTAINES NORMES DANS LA ZONE H-140. »**

- Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **lundi 30 octobre 2006, à 19h00**, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot. Au cours de cette assemblée, le Maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer à ce sujet;
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné, situé au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.
- Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et concerne les zones C-404 et H-140, lesquelles sont délimitées schématiquement comme suit :
  - Zone C-404 : à l'ouest par la limite municipale avec Ville de l'Île-Perrot, au nord par le boul. Don-Quichotte, à l'est par la rue Antoine-Hénault, au sud par la future avenue Forest.
  - Zone H-140 : à l'ouest par la 56<sup>e</sup> Avenue, au nord par la Régie de l'Eau de l'Île-Perrot, à l'est par la 60<sup>e</sup> Avenue et au sud par le boul. Perrot.
- La description ou l'illustration de ces zones peut être consultée au bureau de la municipalité.

Donné à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 18 octobre 2006.

Jacques Robichaud, avocat  
Greffier

/vc